

# Renseignements sur la personne qui doit les dépens

## Renseignements confidentiels réservés à l'usage d'AJO

Veillez remplir le formulaire ci-dessous lorsque le tribunal a rendu une ordonnance d'adjudication des dépens en faveur de votre client et que les dépens n'ont pas été payés. Envoyez le formulaire dûment rempli à AJO ainsi que les documents suivants :

- La décision sur les dépens.
- L'ordonnance d'adjudication des dépens rendue et enregistrée.
- La cession du jugement relatif aux dépens et un affidavit du témoin à la signature si les dépens ne sont pas payables directement à AJO.
- Une copie de votre lettre au débiteur et à son avocat, leur remettant une copie de la cession du jugement pour les dépens et l'affidavit du témoin à la signature.

L'avocat doit envoyer la décision, la cession et l'affidavit dès leur réception, les autres documents peuvent suivre quand ils sont disponibles. Les documents doivent être envoyés à Services aux avocats et paiements dans *Aide juridique en ligne*.

Si vous avez des questions concernant ce formulaire, communiquez avec Services aux avocats et paiements d'AJO à : [genlsp@lao.on.ca](mailto:genlsp@lao.on.ca).

Nom de la cliente ou du client :

Numéro de client(e) :

Nom de l'avocat(e) :

Emplacement du tribunal et  
numéro du greffe :

Date de l'ordonnance sur les  
dépens :

Montant de l'ordonnance relative  
aux dépens :

---

## Information sur la personne qui doit les dépens

Nom :

Date de naissance :

Numéro d'assurance sociale :

Adresse actuelle ou dernière  
adresse connue :

Tout renseignement relatif au compte bancaire de la personne qui doit les dépens : nom de l'institution, adresse de l'institution, numéro de compte, nom du titulaire du compte, numéro de l'institution, numéro de transit, si ces renseignements sont disponibles.

La personne qui doit les dépens possède-t-elle des biens immobiliers en Ontario?

Oui      Non

Dans l'affirmative, fournissez autant de renseignements que possible au sujet de ces biens ( NIP, bureau du registre foncier, adresse, etc.)

Si les biens sont à l'extérieur de l'Ontario, fournissez autant de renseignements que possible au sujet de ces biens :

La personne qui doit les dépens est-elle bénéficiaire d'un testament ou d'une fiducie?

Oui      Non

Dans l'affirmative, fournissez le nom et l'adresse de l'exécuteur ou de l'administrateur ainsi que tout autre renseignement au sujet du testament ou de la fiducie, y compris une copie du testament ou de l'acte de fiducie, si possible.

La personne qui doit les débours est-elle employée?      Oui      Non

Dans l'affirmative, fournissez le nom et l'adresse de l'employeur ainsi que tout autre renseignement sur l'employeur.

La personne qui doit les débours est-elle travailleuse autonome?      Oui      Non

Dans l'affirmative, fournissez le nom et l'adresse de l'entreprise ainsi que tout autre renseignement sur l'entreprise.

L'état matrimonial de la personne qui doit les débours :

Nom de la nouvelle conjointe ou du nouveau conjoint, le cas échéant :

Cette personne est-elle employée?      Oui      Non

Dans l'affirmative, fournissez le titre du poste de la nouvelle conjointe ou du nouveau conjoint, le nom et l'adresse de l'employeur et toute autre information concernant l'employeur.

--	--	--

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de paiement des comptes, d'enquêtes et de l'administration de la *Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à [fippa@lao.on.ca](mailto:fippa@lao.on.ca) ou au 1 800 668-8258.



**LEGAL AID ONTARIO**  
**AIDE JURIDIQUE ONTARIO**